

Préavis de la Municipalité n° 31/2011-2016
Pont Migros – remplacement du joint de dilatation

Rapport de la commission du Conseil Communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal

La commission chargée de l'étude du préavis n° 31/2011-2016 s'est réunie le jeudi 11 avril 2013 à 19h30, salle de conférence 1, bâtiment administratif.

Elle était composée de membres suivants :

Mesdames	Joan Oswald	CDC
	Angela Schollerer	ROLC
Messieurs	Aleksandar Radic	CDC
	Jean-Daniel Mühlethaler	CDC
	Emmanuel Mayer	PS
	Pierre-Alain Pulfer	ROLC
	José Hernandez	ROLC président-rapporteur

Madame Nathalie Jatton, municipale, et Monsieur Toledano, chef de service infrastructures, étaient présents pour nous présenter le préavis au travers d'exposés bien fournis et intéressants. Ils ont également répondu aux questions émanant des membres de la commission.

Après les salutations d'usage les intervenants sont remerciés pour leur présence à cette séance

Objectifs du préavis

Le joint de dilatation du pont enjambant la RC 179c depuis le rond point dit TCS vers la Migros est en très mauvais état. Cette situation est délicate et peut provoquer à tout moment l'arrachage du joint mettant potentiellement la sécurité des utilisateurs en danger. Notre Municipalité propose le changement du joint dans les plus brefs délais.

Le pont est propriété de la Commune. La convention établie entre la Migros et la Commune pour la construction du pont en 1971 stipulait que le pont soit repris au domaine public par la Commune.

Dégradation du joint

Une surcharge importante due au trafic lourd, camions et bus TL ces dernières années et un accident avec choc frontal violent entre deux véhicules survenu le 17 janvier dernier et qui a eu lieu au droit du joint, font que le joint est très endommagé côté ouest. Plusieurs dégâts sont observés comme la déformation de la structure métallique, l'arrachement du caoutchouc, et la déformation des trous de fixation.

Le but est de :

- remettre en conformité le joint le plus rapidement possible
- assurer la sécurité des utilisateurs
- allonger la vie d'utilisation du joint en installant un joint dernière génération

Discussions sur le rapport d'expertise

Les travaux devront se faire avec une interruption totale de circulation de 24h, afin de respecter les consignes techniques dictées par le fournisseur du joint.

Une garantie de deux ans sera accordée sur les travaux et de cinq ans pour les défauts cachés. La durée de vie du nouveau joint est estimée à vingt ans pour une utilisation normal (sans accidents ...)

Monsieur Toledano nous précise que le pont a un seul et unique joint de dilatation. En complément la Municipalité nous informe que la structure et le goudron du pont sont dans un bon état général.

Certains membres de la commission regrettent que la documentation du nouveau joint de dilatation soit en partie en anglais sans traduction, estimant que la langue officielle de Crissier est le français.

Solutions proposées

Deux variantes sont proposées soit :

- réparer uniquement le tiers endommagé du joint côté ouest
- refaire complètement le joint sur toute la longueur

La Municipalité, suite aux recommandations des experts, retient la deuxième variante pour un coût maximum de CHF 100'000.**

Une participation financière, de la part de l'assurance responsabilité civile du responsable de l'accident du 17 janvier dernier est en discussion, ce qui pourrait faire diminuer la facture à la Commune.

Souhait de la commission

Le pont a subi plusieurs entretiens et réfections, voir mise en conformités, qui ont engendré des frais non négligeables.

Pour cette raison, la commission souhaiterait qu'à l'avenir, les conventions entre la Commune et d'autres partenaires soient établies en tenant compte du long terme.

Recommandation de la commission :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal 31/2011-2016, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur la Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 15 avril 2013


José Hernández
Président-rapporteur